

NYS Donate Life Registry

Veillez écrire en majuscules (*informations obligatoires)

Titre _____ (M., Mme, Mlle, Dr, etc.)

*Prénom _____ Initiale 2e prénom _____

*Nom de famille _____

Suffixe _____ (Jr, Sr, II, etc.)

*Adresse _____

*Ville _____ *État _____ *Code postal _____

Téléphone (_____) _____ - _____

*Date de naissance ____/____/____ *Sexe Masculin Féminin

*Taille _____ cm *Couleur des yeux _____

Numéro de permis de conduire à 9 chiffres ou autre papier d'identité _____

*Je fais don de :

- Tous les organes, yeux et tissus
- Certains organes, yeux et tissus, tels que précisés ci-dessous (veillez cocher la case des organes et tissus dont vous souhaitez faire don) :
 - Tissu osseux et conjonctif
 - Cornées
 - Yeux
 - Cœur (pour les valvules)
 - Cœur avec tissu conjonctif
 - Reins
 - Foie/Vaisseaux iliaques
 - Poumons
 - Pancréas (avec vaisseaux iliaques)
 - Peau
 - Petit intestin
 - Veines

*Je souhaite faire don des organes, yeux ou tissus ci-dessus à des fins de :

- Transplantation et recherche
- Transplantation uniquement
- Recherche uniquement

Je souhaite m'inscrire au New York State Donate Life Organ and Tissue Donor Registry, géré par le State Department of Health. Je comprends que par mon inscription à ce registre, je donne mon consentement légal au don de mes organes, yeux et tissus, comme précisé ci-dessus, en cas de décès. J'autorise le State Department of Health à accéder à ces informations si cela est nécessaire pour la gestion de ce registre, et à communiquer ces informations au moment, ou peu de temps après ma mort, aux services réglementés d'approvisionnement en organes, aux banques homologuées de tissus et d'yeux de l'État de New York et aux entités officiellement autorisées par le Commissaire.

_____/_____/_____
Signature Date

Envoyer à : New York State Department of Health
Donate Life Registry
875 Central Avenue
Albany, NY 12206

Pour plus d'informations

Appelez un service d'approvisionnement en organes, ci-dessous :

Région d'Albany

1 800 256 7811

Région de Buffalo

1 800 227 4771

Région de New York City

1 800 GIFT 4 NY

(1 800 443 8469)

Région de Rochester/Syracuse

1 800 810 5494

OU

New York State Donate Life Registry

1 866 NYDONOR

(1 866 693 6667)

Pour vous inscrire en ligne, allez sur :

www.health.ny.gov/donatelife

New York State Donate Life Registry

health.ny.gov
facebook.com/NYSDOH
twitter.com/HealthNYGov
youtube.com/NYSDOH



New York State

**Devenez donneur d'organes,
des yeux et de tissus.**

**Inscrivez-vous New York State
Donate Life Registry.**

Q. Pourquoi le don d'organes, des yeux et de tissus est-il nécessaire ?

R. Il y a une pénurie grave d'organes qui permettraient de réaliser des transplantations et ainsi sauver la vie à des patients. Outre les patients de New York qui attendent des transplantations d'organes, des milliers d'autres personnes pourraient bénéficier de don de tissus, notamment les dons de peau pour les victimes de brûlures, ou les dons de yeux pour les greffes de cornée qui restituent la vue. Sans ces interventions, ces patients ne survivront pas ou seront handicapés. Les transplantations ou greffes permettent aux patients d'espérer reprendre une vie active et productive.

Q. Qui peut devenir donneur ?

R. Tout le monde peut décider de devenir donneur. Les antécédents médicaux ou l'âge d'une personne ne l'empêchent pas automatiquement de devenir donneur. Ne vous excluez pas de ce processus. Le corps médical décidera, au moment de votre décès, si vous êtes un donneur approprié.

Q. Comment puis-je devenir donneur d'organe, de cornée ou de tissu ?

R. Inscrivez-vous en ligne à l'aide du formulaire du NYS Department of Health (www.health.ny.gov/forms/organ_donation_enrollment_form.pdf). Cochez la case Donneur sur le formulaire de demande ou de renouvellement de votre permis de conduire ou votre carte d'identité déposé dans votre bureau local de la DMV. Vous pouvez aussi remplir la rubrique Don d'organe de votre formulaire d'inscription comme électeur.

Q. Que se passera-t-il après mon inscription au New York State Donate Life Registry ?

R. En vous inscrivant à ce registre, vous donnez votre consentement légal pour la récupération, au moment de votre mort, de vos organes, de vos yeux et de vos tissus à des fins de transplantation et de recherche. Les informations du registre sont strictement confidentielles et ne sont accessibles que par (a) les employés du ministère de la Santé lorsque cela est nécessaire dans l'exécution de leurs tâches officielles, (b) les services réglementés par les lois fédérales d'approvisionnement en organes, (c) les banques homologuées d'yeux et de tissus de l'État de New York

et (d) d'autres entités officiellement autorisées par le Commissaire. Cet accès ne peut avoir lieu que dans le but d'identifier des donneurs d'organes et de tissus potentiels, au moment, ou peu de temps après leur mort.

Q. Je suis actuellement inscrit(e) au New York State Life Pass It On Registry ; –devrais-je aussi m'inscrire au New York State Donate Life Registry ? Quelle est la différence ?

R. New York State Life Pass It On Registry a été établi en 1999 et consigne l'intention d'une personne de faire don d'un organe, des yeux et de tissus. Cela s'appelle un registre d'intention. Les registres d'intention nécessitent l'autorisation du parent le plus proche pour que le don puisse avoir lieu en cas de décès du donneur potentiel.

En 2006, une nouvelle loi a engendré la création du New York State Donate Life Registry : un registre qui consigne le consentement légal de l'individu lui-même/elle-même pour le don d'organe, d'yeux et de tissus au moment de sa mort. Si vous vous inscrivez dans ce nouveau registre, votre famille sera informée de votre décision et recevra les informations concernant le processus de don, mais leur autorisation ne sera plus requise pour procéder au don.

Votre inscription au registre d'intention Life Pass It On ne signifie pas une inscription automatique au New York State Donate Life Registry. Pour vous assurer que votre décision d'être donneur d'organe, d'yeux et de tissus soit honorée, vous devez vous inscrire au New York State Donate Life Registry.

Q. Y a-t-il une restriction d'âge pour s'inscrire au registre ?

R. Oui. Vous devez avoir 18 ans révolus pour vous inscrire au registre.

Q. Comment puis-je modifier mes informations ou me désinscrire du New York State Donate Life Registry ?

R. Si vous avez besoin de modifier vos informations ou si vous décidez de ne plus devenir donneur d'organes, d'yeux et de tissus, et souhaitez supprimer votre nom du registre, envoyez un courrier à :

New York State Department of Health
Donate Life Registry
875 Central Avenue, WS 120
Albany, NY 12206

Q. Si je m'inscris au New York State Donate Life Registry, les soins médicaux seront-ils compromis ?

R. Non. Le don n'est envisagé qu'après l'échec de tous les efforts mis en œuvre pour sauver le patient et que celui-ci soit décédé. La priorité du prestataire de soins de santé est de sauver la vie du patient.

Q. Qu'arrivera-t-il des organes, yeux et tissus dont je ferai don ?

R. Au décès d'une personne, le service d'approvisionnement en organes, la banque de tissus ou la banque des yeux de la région trouveront des personnes qui attendent une transplantation et correspondant aux organes, yeux ou tissus dont vous faites don, conformément à ce qui est précisé dans le registre. Les patients qui recevront vos organes seront identifiés en fonction de nombreux facteurs, y compris le groupe sanguin, la gravité de leur maladie et d'autres critères médicaux. Des facteurs tels que l'origine raciale, le sexe, l'âge et les revenus ne sont pas pris en compte dans la décision du patient bénéficiaire de la transplantation.

Q. Ma famille ou mes héritiers auront-ils à engager des frais pour le don de mes organes, yeux et tissus ?

R. Non. Votre famille ou vos héritiers ne devront engager aucuns frais pour que vous puissiez faire votre don.

Q. Est-il possible toutefois d'avoir des obsèques à cercueil ouvert ?

R. Le don n'affecte généralement pas les dispositions concernant le recueil avant la fermeture du cercueil ou les obsèques. Cependant, le directeur funéraire pourra nécessiter un temps supplémentaire pour préparer le corps.

Q. Que dit ma religion concernant le don d'organes, d'yeux et de tissus ?

R. La plupart des religions approuvent, voire encouragent, le don et les transplantations d'organes, des yeux et des tissus. Elles estiment que c'est le plus grand cadeau qu'un être humain puisse faire à un autre. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à en parler avec votre guide spirituel ou religieux.